Le Tribunal de Bujumbura commandite une expertise médicale sur Mbonimpa

PANA, 16 septembre 2014 La libertÃ© provisoire pour un activiste des droits de lâ€™Homme suspendue Ã un rapport dâ€™expertise mÃ©dicale Bujumbura, Burundi - Le Tribunal de grande instance de Bujumbura a dÃ©cidÃ©, lundi, du maintien en prison du prÃ©sident de lâ€™Association pour la dÃ©fense des droits humains et des prisonniers (APRODH), Pierre Claver Mbonimpa, qui est incarcÃ©rÃ© depuis le mois de juin 2014 Ã Mpimba, la prison centrale de Bujumbura, sous le chef dâ€™accusation dâ€™"atteinte Ã la sÃ©curitÃ© intÃ©rieure et extÃ©rieure de lâ€™Etat.

La dÃ©cision est tombÃ©e au moment oÃ¹ le doyen dâ€™Ã¢ge des dÃ©fenseurs des droits humains au Burundi entamait sa troisiÃ¨me semaine Ã lâ€™hÃ´pital suite Ã la dÃ©tÃ©rioration de son Ã©tat de santÃ© en prison. M. Mbonimpa souffre dâ€™ chronique aigu, selon les avocats de la dÃ©fense qui se fondent sur la maladie et son Ã¢ge avancÃ©, plus de 66 ans pour demander la relaxation de leur client afin quâ€™il comparaisse en prÃ©venu libre. Le prÃ©sident de lâ€™APRODH doit rÃ©p dâ€™allÃ©gations sur une prÃ©sence supposÃ©e de jeunes militants proches du parti au pouvoir au Burundi pour des entraÃ®nements paramilitaires Ã des fins qui restent toutefois aujourdâ€™hui encore mal connues. Le Tribunal de grande instance de Bujumbura dit avoir commanditÃ© son propre rapport d'expertise mÃ©dicale avant de statuer sur la demande des avocats de M. Mbonimpa en ce qui concerne la comparution en prÃ©venu libre. Les gouvernements burundais et congolais ont toujours niÃ© la prÃ©sence de jeunes paramilitaires burundais sur le sol de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo voisin pour quelque motif que ce soit. Radio France internationale a, ces derniers jours, relancÃ© le dÃ©bat, affirmant que des enquÃªtes de terrain ont prouvÃ© la prÃ©sence de paramilitaires burundais sur le sol congolais avant encore une fois un dÃ©menti du gouvernement burundais.